

LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION INFIRMIÈRE GÉNÉRALISTE 2026 EN BREF

Référentiel de formation :

une réponse aux évolutions introduites par la loi sur la profession d'infirmier du 27 juin 2025 et ses textes d'application.

Objectif : renforcer la qualité de vie étudiante, la professionnalisation, l'universitarisation et l'adaptation aux besoins du système de santé.

CE QUI CHANGE

- Universitarisation renforcée par une intégration pédagogique
- Pratique infirmière fondée sur les données probantes et ancrage dans la discipline des sciences infirmières
- Un référentiel moins prescriptif
- Territorialisation accrue en lien avec les orientations des PRS
- Qualité de vie étudiante
- Aide à la réussite renforcée
- Développement de l'interprofessionnalité
- Ouverture internationale (possibilité de mobilités semestrielles)
- Renforcement des passerelles de formation

UNE PROGRESSION DE L'ÉTUDIANT EN 3 TEMPS

1



180 ECTS
6 semestres - 3 ans
66 semaines de stages
54 semaines d'enseignement théorique
5 domaines de compétences
13 compétences

2



Comprendre
Approfondir
Professionaliser

L 01

Comprendre

- Découverte du métier lors des premiers stages
- Bases du raisonnement clinique

L 02

Approfondir

- Analyse des situations professionnelles
- Montée en compétences
- Diversification des stages

L 03

Professionaliser

- Autonomie
- Situations complexes
- Préparation à l'exercice



Logique : responsabiliser dans une approche par compétences pour répondre à la complexité des situations de soins

5 domaines de compétences



15 ECTS
Sciences infirmières et raisonnement clinique



45 ECTS
Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques



21 ECTS
Prévention et promotion de la santé



12 ECTS
Communication, travail en équipe et leadership



21 ECTS
Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

2310 h

Enseignement clinique

1890 h

Enseignement et encadrement pédagogique

420 h

Appropriation des connaissances en autonomie

780 h

Travail personnel complémentaire

3



L'ENSEIGNEMENT CLINIQUE

L 01

Stage de 12 semaines

L 02

Stage de 26 semaines

L 03

Stage de 28 semaines

Evolutions majeures

- Sécurisation de l'encadrement en stage via une politique d'agrément harmonisée et formalisée par la commission de stages territoriale
- Professionnalisation et individualisation du parcours renforcées
- 5h/semaine dédiées à l'appropriation des connaissances dans une démarche réflexive
- Parcours facilitant les apprentissages ou les acquisitions
- Apprentissage par simulation
- Création du cadre de consolidation à partir du semestre 3
- Augmentation de 10% du temps de stages

Typologies des stages

- Phase aiguë
- Phase stabilisée
- Premiers recours
- Populations vulnérables



Exigences à intégrer dans le parcours de l'étudiant

- ≥ 5 semaines pour chaque typologie de stage
- ≥ 5 semaines en psychiatrie
- ≥ 5 semaines en santé de l'enfant



MÉMO 2009 vs 2026

2009

2026

- Approche des problèmes de santé par processus dans le cadre de l'enseignement théorique
- Semaine théorique et pratique de 35 h
- Certification finale DREETS
- Projet pédagogique par institut
- CAC
- CEV Parcoursup

- Approche par système
- Semaine théorique et pratique de 35h dont 5 au minimum d'appropriation des connaissances
- Certification par le Président de l'université
- Création des groupements universitaires pour harmoniser les maquettes de formation avec une projet pédagogique commun avec les spécificités des instituts préservées. Validation universitaire des maquettes pédagogiques après avis de l'ARS.
- Jury semestriel
- Intégrée dans les missions de la commission d'admission



CRÉATION DU CADRE DE CONSOLIDATION, UN LEVIER D'ENRICHISSEMENT ET DE PERSONNALISATION

Cadre national

Cadre de consolidation

- Préserve un tronc commun
- 86 ECTS théoriques et 56 ECTS clinique
- Garantit l'équité de formation

- ≈ 28 ECTS théorique dont 3 ECTS d'UE libres et 10 ECTS clinique
- Adapté aux ressources du territoire et personnalisable au projet étudiant
- En lien avec le PRS



CRÉATION DE NOUVELLES INSTANCES
Qui seront complétées par les textes sur la Gouvernance à venir

1

2

3

4

Commission d'admission universitaire

Commission des stages

Jury semestriel et jury du Diplôme d'Etat Infirmier

Instance compétente